

Paris, le 10 décembre 2007

Message de la Présidente et du Directeur général aux personnels du CNRS

Afin de vous informer des principaux événements de l'actualité de notre établissement, vous trouverez ici des informations concernant les derniers mois de 2007 et les principales décisions du conseil d'administration prises lors de sa séance du 6 décembre.

Le Plan stratégique du CNRS et son contrat d'objectifs et de moyens

Comme vous le savez, notre ministère de tutelle a souhaité que soit reportée au printemps 2008 l'adoption du plan stratégique du CNRS par son conseil d'administration. Ce plan stratégique à l'horizon 2020 résulte d'une réflexion collective, lancée à l'été 2006 et portée par les communautés scientifiques, à travers différentes structures et instances, tels les départements scientifiques du CNRS, le Comité national (dans ses différentes composantes) et le Conseil d'administration.

La partie plus organisationnelle de ce plan stratégique, la définition des liens du CNRS avec les universités (gestion des unités mixtes, affectation des moyens, articulation des modes de recrutement au sein des unités mixtes) doivent s'élaborer en concertation avec nos partenaires en tenant compte de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités dite « loi LRU ».

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a donc décidé la création d'un groupe de travail présidé par M. François d'Aubert, ancien ministre de la recherche, qui devra émettre des recommandations sur le renforcement et les évolutions nécessaires de ce partenariat, en cherchant en particulier à simplifier les procédures. Le CNRS est membre de ce groupe de travail et y sera représenté par le directeur général et par le secrétaire général. Y participent aussi quatre autres EPST, cinq universités et cinq personnalités qualifiées. Ce groupe de travail doit rendre ses conclusions à notre ministère de tutelle en mars 2008.

En nous inscrivant dans ce nouveau calendrier et dans le contexte de mise en œuvre de la loi LRU, nous allons préciser le plan stratégique du CNRS dans sa partie organisationnelle. En parallèle, et à la demande de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous allons travailler à un contrat quadriennal d'objectifs et de moyens avec le ministère, nous permettant une meilleure visibilité pluriannuelle. Les principales phases d'élaboration de ces documents, essentiels pour notre établissement, seront assurées en concertation avec les personnels du CNRS et les directeurs d'unité.

Les priorités du budget primitif 2008 du CNRS, adopté le 6 décembre

Les choix du budget primitif 2008 sont en cohérence avec les grandes options scientifiques du projet de plan stratégique « Horizon 2020 ». Sans préjuger des recommandations du groupe de travail présidé par François d'Aubert, le modèle d'organisation sous-jacent à ce budget est celui d'un CNRS qui, à l'instar de nombreux acteurs de la recherche internationale (CSIC en Espagne, MRC au Royaume-Uni, NIH et DOE aux Etats-Unis, etc.) combine à la fois la fonction d'opérateur de recherche, dont les équipes travaillent aux frontières de la connaissance en interaction permanente avec les universitaires, et la fonction d'agence de moyens favorisant la mise en cohérence du système national de recherche.

Dans le nouveau contexte de l'organisation de la recherche en France, l'ANR et les autres agences de financement sur projet sont devenues les principaux financeurs des projets scientifiques de court et moyen termes des laboratoires. Il appartient au CNRS d'en tirer les conséquences sur ses propres interventions financières. Les marges de manœuvre ainsi dégagées seront mises au service de trois fonctions clefs pour lesquelles le CNRS apporte une plus-value reconnue internationalement : explorer le front des connaissances, exploiter les fruits des découvertes et fédérer les compétences.

Dans sa fonction d'exploration, le CNRS doit être porteur des ruptures conceptuelles et technologiques pour placer la France dans les quatre premiers pays de la compétition des savoirs. Pour cela, l'établissement entend mobiliser les cinq outils suivants par ordre de priorité :

1. ***un recrutement de chercheurs*** fondé sur une sélection internationale. Pour garder cet atout, le CNRS vise, dans son budget 2008, à maintenir les recrutements au niveau de 2007 et à utiliser les marges de manœuvre financière à l'amélioration de la carrière des plus performants ;
2. un rôle national dans ***le financement des Très Grands Instruments de Recherche (TGIR)*** ;
3. ***des crédits d'intervention*** mobilisables très rapidement pour accompagner l'émergence de thématiques nouvelles ;
4. ***des investissements immobiliers et technologiques*** garantissant aux unités hébergées par le CNRS (qu'elles soient UPR ou UMR) un environnement similaire à celui de leurs compétiteurs internationaux. Ces investissements sont en croissance forte depuis 2007 ;
5. ***un financement direct des laboratoires***, attribué sur des critères non thématiques d'excellence scientifique, qui doit permettre aux directeurs de laboratoire de développer les activités et projets les plus innovants, les plus risqués et les plus sensibles en matière de confidentialité ; ceux qui, de ce fait, peuvent difficilement rencontrer le consensus d'un comité de sélection externe. Avec 152 millions d'euros (avant l'application de la réserve de précaution budgétaire appliquée à tous les établissements publics), ce financement représente 5 % du budget du CNRS. Les priorités pour les STIC et les sciences de la vie y sont maintenues au niveau de 2007.

Dans sa fonction d'exploitation des connaissances, le CNRS poursuit sa politique active de valorisation de ses brevets. Avec un objectif de 120 nouvelles licences signées et une recette de 58 M€ cette activité s'autofinance et permet un important retour sur investissement aux laboratoires à l'origine des inventions ainsi qu'aux inventeurs.

Dans sa fonction de fédérateur, le CNRS doit aider à la mise en réseau des acteurs et à l'optimisation des investissements sur le territoire national. Il dispose pour cela de quatre outils :

1. ***le recrutement d'ingénieurs et techniciens*** qui se structurent en réseaux professionnels et permettent, par le partage d'expertise et leur mobilité, d'accroître la compétence technologique de l'ensemble des laboratoires. Le budget 2008 prévoit, là aussi, le maintien de l'effort consenti en 2007, tant sur le recrutement (598 postes), que sur les promotions et les primes. L'accent sera mis sur les recrutements en sciences de la vie et en physique ;
2. ***le financement de plateformes technologiques*** ouvertes à l'ensemble de la communauté académique, mais sans duplication d'investissement ;

3. **le financement de programmes interdisciplinaires** à l'échelle de l'établissement et le financement de projets conduits par les instituts nationaux (IN2P3 et INSU) qui financent des équipes pluridisciplinaires et dispersées sur le territoire, soit sur des thématiques émergentes qui ont vocation par la suite à être financées par l'ANR, soit sur des projets de long terme qui nécessitent un soutien dans la durée (10-15 ans) ;
4. **le financement de structures fédératives de recherche** (GDR, FR, IFR...).

La mobilisation de ces différents outils se fera de manière différenciée en fonction des priorités stratégiques et scientifiques pour 2008 qui portent sur :

- les recherches interdisciplinaires,
- les recherches dans les domaines :
 - o de l'environnement et du développement durable,
 - o des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC),
 - o de l'énergie,
 - o des nanosciences et nanotechnologies,
- les investissements dans les très grands équipements.

La place du CNRS dans la compétition internationale

A l'heure où le système français de recherche et d'innovation évolue, il importe de prendre en compte les indicateurs qui visent à positionner, de la manière la plus objective qui soit, les acteurs nationaux de la recherche dans leur environnement international.

A cet égard, nous nous réjouissons de voir le CNRS figurer au sixième rang mondial et être ainsi la première institution de recherche non américaine selon le classement mondial «*Webometrics*»¹, dédié à la visibilité sur le web des instituts de recherche.

De Paris... à Stockholm

Pour conclure, nous serons tous – au moins par la pensée - avec notre collègue Albert Fert, à l'occasion de la remise de son Prix Nobel de physique, aujourd'hui même, à Stockholm. Le CNRS se réjouit d'avoir décerné, en 2003, la Médaille d'or du CNRS, qualifiée de plus haute distinction scientifique française, à ce professeur de l'Université Paris-Sud, directeur scientifique de l'unité mixte de physique CNRS/Thales et membre du Conseil scientifique du CNRS.

Albert Fert porte haut les couleurs d'une recherche française qui, lorsqu'elle s'investit dans la durée, soutenue par une alliance stratégique continue de partenaires de natures diverses (dans le cas présent, une université, un organisme de recherche et une entreprise), atteint le plus haut niveau mondial tout en irrigant l'économie et la société de ses avancées.

Puisse le parcours exemplaire d'Albert Fert fertiliser les réflexions en cours sur l'évolution du système français de formation, de recherche et d'innovation.

Catherine Bréchnignac

Présidente du CNRS

Arnold Migus

Directeur général du CNRS

¹ Pour consulter le classement intégral : www.webometrics.info/top1000_r&d.asp